



Information – Qualité de l'eau du réseau de distribution

♦ Qualité de l'eau potable

Conformément à l'article 5 de l'Ordonnance fédérale sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD, RS 817.022.11) et en qualité de distributeur d'eau, nous sommes tenus d'informer les consommateurs au moins une fois par année au sujet de la qualité de l'eau potable.

La commune de Bassins est alimentée par plusieurs sources naturelles situées sur son territoire : la Chaumette, les Mouilles, la Bataille, Montau, ainsi qu'un puits artésien. L'eau est distribuée sans traitement chimique et mécanique au travers de deux réseaux distincts :

- Le réseau supérieur est principalement alimenté par la source de la Chaumette
- Le réseau inférieur est principalement alimenté par la source des Mouilles

En **période estivale**, les deux réseaux sont complétés par l'apport de la **source de la Bataille**, et en **période d'étiage**, par le **puits artésien**.

La **source de Montau**, quant à elle, permet de réalimenter le puits artésien en amont, améliorant ainsi la sécurité de l'approvisionnement.

Des contrôles réguliers sont effectués selon le système d'autocontrôle de la commune, en collaboration avec le laboratoire accrédité Abiolab.

Le **programme annuel** comprend trois campagnes de prélèvements réparties sur l'année, couvrant les principales sources, les réservoirs et plusieurs points du réseau de distribution.

Chaque année, ce sont environ 330 paramètres qui sont analysés, répartis comme suit :

- 4 analyses physico-chimiques complètes, avec environ 20 paramètres chacune (pH, dureté, minéraux, nitrates, métaux, etc.)
- **5 analyses microbiologiques**, incluant environ **5 paramètres** par prélèvement (*Escherichia coli*, entérocoques, germes à 36 °C, **turbidité**, **conductivité**, etc.)
- 2 campagnes de dépistage des pesticides, portant sur plus de 100 substances, y compris les métabolites du chlorothalonil R471811

Les résultats de ces contrôles confirment que l'eau distribuée dans les deux réseaux est de **très bonne qualité** et **conforme aux normes légales suisses**.



Résumé des paramètres analysés

Paramètre	Plage observée	Moyenne	Norme légale
pH	7.4 – 7.9	≈ 7.5	6.5 - 9.5
Dureté totale [°f]	26 – 34	≈ 30	-
Hydrogénocarbonates (HCO ₃)	302 - 369 mg/l	≈ 340	-
Carbone organique total (COT)	0.5 - 1.8 mg/l	≈ 1.0	≤ 3 mg/l (indicatif)
Nitrates (NO ₃)	2.6 - 18.6 mg/l	≈ 9	≤ 40 mg/l
Nitrites (NO ₂)	<0.02 - 0.02 mg/l	< 0.02	≤ 0.1 mg/l
Ammonium (NH ₄)	<0.02 mg/l	< 0.02	≤ 0.5 mg/l
Calcium (Ca)	91 – 120 mg/l	≈ 100	-
Magnésium (Mg)	4.4 – 17 mg/l	≈ 10	-
Sodium (Na)	<1 - 8.4 mg/l	≈ 3	≤ 200 mg/l
Potassium (K)	<1 - 2.6 mg/l	≈ 1.5	≤ 50 mg/l
Chlorures (CI)	0.8 - 6.0 mg/l	≈ 3	≤ 250 mg/l
Sulfates (SO ₄)	<5 - 18.4 mg/l	≈ 6	≤ 250 mg/l
Fluorure (F ⁻)	0.04 - 0.08 mg/l	≈ 0.06	≤ 1.5 mg/l
Fer (Fe)	<0.01 - 0.012 mg/l	< 0.01	≤ 0.2 mg/l

Microbiologie (tous points de prélèvement)

Paramètre	Résultat	Norme légale
Escherichia coli	0 UFC/100 ml	0 UFC/100 ml
Entérocoques intestinaux	0 à 5 UFC/100 ml	0 UFC/100 ml
Micro-organismes à 36°C	0 à 110 UFC/ml	< 300 UFC/100 ml

Explication concernant les entérocoques intestinaux :

Une analyse a révélé une présence ponctuelle d'entérocoques intestinaux (5 UFC/100 ml) dans l'eau d'un bâtiment communal, à la suite d'une réparation de fuite dans la cour de l'ancienne grande salle. Cette valeur constitue un dépassement de la norme, qui fixe une exigence de 0 UFC/100 ml.

L'événement a été immédiatement maîtrisé : un traitement préventif au chlore a été appliqué au réseau concerné. Des mesures de suivi renforcé ont été mises en place, et toutes les analyses effectuées depuis ont confirmé un retour à la conformité, avec une absence totale de germes dans les échantillons.

Pesticides

Toutes les substances analysées, y compris les **métabolites du chlorothalonil**, sont **en dessous des limites de quantification** :

- Chlorothalonil R417888 / R471811 / R611965 / SYN507900 : tous < 25 ng/l (norme : 100 ng/l par substance ou 500 ng/l total)
- Total pesticides quantifiés : inférieur aux seuils légaux (≤ 0.5 μg/l)

? Conclusion

L'eau potable distribuée sur l'ensemble du territoire communal est **rigoureusement contrôlée** et **conforme à toutes les exigences légales**. Naturellement **riche en minéraux** et de **type calcaire**, elle provient de ressources locales protégées et **n'est soumise à aucun traitement chimique** en temps normal.

Ces résultats témoignent de la **qualité et de la fiabilité de notre eau**, que la commune s'attache à préserver et surveiller en continu. Boire l'eau du robinet, c'est faire un choix **sûr, économique et écologique** — pour votre santé, pour l'environnement, et pour soutenir une gestion durable de nos ressources locales.

Buvez l'eau de la commune : elle est bonne, saine et responsable.

El Références légales officielles

Directive cantonale (VD) - Surveillance des eaux

Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV), chimiste cantonal vaudois.

https://www.vd.ch/themes/environnement/eaux/eau-potable/

Bassins, mai 2025